

Vérificateur d'échafaudages fixe et roulant

Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1^{er} Septembre 2004

OBJECTIFS

Acquérir les règles de contrôle et de vérification d'un échafaudage fixe et roulant.

DUREE

2 jours soit 14 heures

INTERVENANT

Un technicien de formation spécialisé en montage et vérification d'échafaudages fixe et roulant.

PUBLIC CONCERNE

Monteur,
Aide Monteur.

PRE REQUIS

Être expérimenté dans le montage
Être âgé de 18 ans minimum,
Être reconnu apte médicalement,

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Chaussures de sécurité, casque, gants, harnais & longes obligatoires

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Salle de cours équipée,
Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation,
Échafaudages fixe et roulant avec notices conformes - Vidéo projecteur / diaporama,
Livret stagiaire.

CONTENU DE LA FORMATION

I – PARTIE THEORIQUE

Statistiques d'accidents du Travail (échafaudages).
Devoirs & responsabilités des vérificateurs (civiles & pénales),
Réglementation sur le travail en hauteur,
Décret du 01^{er} septembre 2004,
Arrêté du 21 décembre 2004,
Recommandation R.408,
Identification, utilisation & choix des différents types d'échafaudages.
Notions d'efforts & de stabilité.
Conformité des niveaux de travail et des moyens d'accès.
Lecture de plan, liste de matériel.
Types d'amarrages.
Lecture des notices & plans d'échafaudages.

II – PARTIE PRATIQUE

Vérification du bon état des éléments des échafaudages fixes et roulants
Rédaction d'un rapport de vérification.

VALIDATION DU STAGE

Délivrance d'une attestation de stage « Vérificateur d'échafaudages fixe et roulant ».